



**Le CPAS de Namur engage**

**Des éducateurs à l'abri de nuit (H/F/X)**

**Contrats à durée déterminée – temps plein ou 4/5<sup>ème</sup> temps**

**Raison d'être :**

Le service d'Urgence sociale a pour mission de venir en aide à toute personne confrontée à une situation d'urgence sociale sur le territoire namurois afin d'assurer son intégrité physique et psychique en lui apportant rapidement une réponse sociale appropriée.

L'Abri de nuit fut créé en 1993 dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale. Il a pour objectif de permettre à toute personne majeure se trouvant à la rue de dormir gratuitement à l'abri des intempéries ;

**Description générale de la fonction :**

L'éducateur/éducatrice assure l'accueil, l'écoute et l'orientation des personnes qui se présentent à l'abri de nuit. Il veille à ce que les personnes puissent partager les lieux en toute sécurité.

**Description des missions et tâches spécifiques :**

- Assurer une écoute, une analyse et un relais des demandes des personnes ;
- Travailler en réseau
- Accueillir les personnes sans abri ;
- Gérer le site de l'abri de nuit ;
- Assurer l'hébergement des personnes dans les conditions stipulées par le projet ;
- Prendre pas à l'orientation des hébergés vers les institutions répondant aux besoins spécifiques des besoins de chacun (ex : repas, vêtements, hygiène, services sociaux, ...) et cela en collaboration avec le Dispositif d'Urgence Sociale.
- Assurer un accueil logistique (entretien des matelas et de la literie, ...) ;
- Participer à la gestion fonctionnelle de l'abri de nuit au travers de différentes tâches logistiques ;
- Tenir un inventaire des produits, gestion des stocks employés dans le cadre de l'abri de nuit ;
- Assurer le fonctionnement quotidien pour permettre à chacun de se reposer ;

- Informer, expliquer et rappeler aux personnes le fonctionnement de l'abri de nuit notamment au travers du règlement d'ordre intérieur ;
- Assurer un climat serein permettant à chacun de passer une nuit au calme ;
- Veiller à la sécurité et à la santé des personnes en faisant appel notamment, si la situation le requiert, à la Police ou au SMUR (crise, maladie, accident, ....)
- Tenir à jour un encodage des données statistiques concernant les usagers, rédiger des rapports du déroulement de la nuit, ...
- Assister aux réunions d'équipe de l'abri de nuit et du service d'urgence sociale ;
- Participer aux supervisions et aux formations

### **Compétences et Profils :**

- Capacité d'empathie, d'écoute, de reformulation et de clarification ;
- Capacité à mener des entretiens individuels, collectifs et entretiens téléphoniques ;
- Capacité de travailler seul ou en équipe ;
- Capacité à gérer des situations problématiques, conflits, crises ;
- Capacité de rendre compréhensible la législation ;
- Capacité à cerner la situation globale de la personne, décoder la demande et analyser les besoins ;
- Capacité à identifier les ressources internes et externes des personnes et à les mettre en mouvement en l'accompagnant dans une dynamique positive ;
- Créer des synergies avec des partenaires, travailler en réseau ;
- Utilisation de l'outil informatique ;
- Faire preuve de conscience professionnelle et d'éthique ;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, de sens critique, de créativité ;

### **Diplôme et expérience :**

- Diplôme d'éducateur A1 ou A2 ;
- Avoir une expérience dans l'hébergement est un atout.

### **Nature du contrat :**

- **CDD du 01/11/2026 au 31/03/2027**
- Temps plein 15 nuits/mois
- Horaire de 20h45 à 7h30

### **Procédure de sélection :**

- Les candidat(e)s sont invité(e)s à enregistrer leurs candidatures sur le site internet du CPAS de Namur : [https://portailrh.cpasnamur.be/ALLYN\\_RECRUT\\_WEB](https://portailrh.cpasnamur.be/ALLYN_RECRUT_WEB)
- Lorsqu'ils postulent, les candidats doivent nous fournir un **CV**, une **lettre de motivation** et leur **diplôme** ainsi que le temps de travail souhaité ;
- Vous pouvez postuler jusqu'au 06/10/2026;

**Notre offre :**

- Un contrat à durée déterminée ;
- Un titre-repas par prestation de 7,15€ (valeur faciale) ;
- Une assurance groupe (2ème pilier de pension) à hauteur de 3% du salaire brut annuel ;
- Un pécule de vacances fixé à 92% du salaire brut ;
- Une valorisation de l'ancienneté pécuniaire des services effectifs sous certaines conditions ;
- Le remboursement intégral des frais de transport domicile/lieu de travail en cas d'utilisation des transports en commun ;
- Un remboursement de 0,36€/km parcouru en vélo ;
- Un régime de congés propre à la fonction publique ;
- Une fonction stimulante favorisant les contacts ;
- Un cadre de travail dynamique au sein d'une Institution résolument tournée vers l'avenir ;
- Des opportunités de formations ;

**Renseignements :** Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le département RH au 081/71.22.09